

deux jours, dans les Hôtels du Duc de St. Aignan, Ambassadeur de France, qui l'a communiqué au Pape, du Cardinal Ottoboni, comme Protecteur de cette Couronne, & du Cardinal Belluga chargé des Interêts du Roi d'Espagne; & le *Te Deum* a été chanté à ce sujet dans l'Eglise de St. Louis de la Nation François, dans celle des Religieux François de l'Ordre de la Trinité des Monts, dans celle de St. Claude des Bourguignons, & dans celle de St. Stanislas de la Nation Polonoise. Le Pape ne s'est pas encore expliqué sur cette élection, crainte de déobliger diverses Puissances intéressées; cependant la commune opinion est que celle de l'Electeur de Saxe, dont le Cardinal Albani lui a donné aussi part, est un sujet suffisant pour lui causer assez d'embaras. Mais où est la difficulté de laquelle la Cour de Rome ne soit toujours sortie par son habilité?

VI. Le Cardinal Coscia paroît enfin dans la résolution de se soumettre entièrement à la clémence du Pape, de payer sur le champ dix mille écus à la Chambre Apostolique, & l'interêt du reste de la somme à laquelle il a été condamné; ce qui pourra bien faire lever l'Excommunication lancée contre lui, & le faire transférer du Château St. Ange dans un Couvent. Quant à Mr. de Targa son frere, on lui a signifié qu'il eût à rendre compte de 4000. écus de rentes qu'il a reçu de l'Archevêché de Melfi pendant qu'il étoit vacant; mais sa réponse à cette signification a été, " qu'il n'est pas obligé à ce  
 „ déboursement, parce que le feu Pape Benoît XIII.  
 „ ne l'a chargé de l'administration de cet Arche-  
 „ vêché qu'afin qu'il profitât de ses revenus jusqu'à  
 „ ce qu'on eût nommé un nouvel Archevêque. „  
 Cette réponse paroît avoir effectué quelque chose à son  
 avantage,